



***Un crime plus grand que les crimes ordinaires.***

L'une des Furies a fait remonter l'ombre de Tantale des Enfers pour qu'elle devienne l'instigatrice d'un nouveau crime dans le sanglant palais d'Atrée. Atrée dévoile bientôt ses projets à un courtisan. Il feindra de se réconcilier avec Thyeste, son frère, qui rentre à Mycènes avec ses enfants, et qu'il hait mortellement. Il égorgera les fils de Thyeste et préparera avec leurs corps un festin qu'il servira à leur père...

ATREUS

[...] Ego poenam volo.  
Perimat tyrannus levis : in regno meo  
mors impetratur.

SATELLES

Nulla te pietas movet ?

ATREUS

5 Excede, Pietas, si modo in nostra domo  
umquam fuisti. Dira Furiarum cohors  
discorsque Erinys veniat et geminas faces  
Megaera quatiens : non satis magno meum  
ardet furore pectus, impleri juvat  
majore monstro.

SATELLES

Quid novi rabidus struis ?

ATREUS

10 Nil quod doloris capiat assueti modus ;  
nullum relinquam facinus et nullum est satis.

SATELLES

Ferrum.

ATREUS

Parum est.

SATELLES

Quid ignis ?

ATREUS

Etiamnunc parum est.

SATELLES

Quonam ergo telo tantus utetur dolor ?

ATREUS

Ipsa Thyeste.

SATELLES

Majus hoc ira est malum.

ATREUS

15 Fateor. Tumultus pectora attonitus quatit  
penitusque voluit : rapior et quo nescio,  
sed rapior. Imo mugit e fundo solum,  
tonat dies serenus ac totis domus  
ut fracta tectis crepuit et moti lares  
20 vertere vultum : fiat hoc, fiat nefas  
quod, di, timetis.

SATELLES

Facere quid tandem paras ?

ATREUS

Nescio quid animo majus et solito amplius  
supraque fines moris humani tumet  
instatque pigris manibus : – haud quid sit scio,  
25 sed grande quiddam est. Ita sit. Hoc, anime, occupa.  
Dignum est Thyeste facinus et dignum Atreo,  
quod uterque faciat. Vidit infandas domus  
Odrysia<sup>1</sup> mensas ; – fateor, immane est scelus  
sed occupatum : majus hoc aliquid dolor  
30 inveniatur. Animum Daulis<sup>2</sup> inspira parens  
sororque ; causa est similis : assiste et manum  
impelle nostram. Liberos avidus pater  
gaudensque laceret et suos artus edat.  
Bene est, abunde est. Hic placet poenae modus  
35 tantisper. Ubinam est ? Tam diu cur innocens  
versatur Atreus ? Tota jam ante oculos meos  
imago caedis errat, ingesta orbitas  
in ora patris : – anime, quid rursus times  
et ante rem subsidis ? Audendum est, age :  
40 quod est in isto scelere praecipuum nefas,  
hoc ipse faciet.

SATELLES

Sed quibus captus dolis  
nostros dabit perductus in laqueos pedem ?  
Inimica credit cuncta.

[ATREUS

**Non poterat capi,  
nisi capere vellet. Regna nunc sperat mea :  
45 hac spe minanti fulmen occurret Jovi,  
hac spe subibit gurgitis tumidi minas  
dubiumque Libycae Syrtis intrabit fretum,  
hac spe, quod esse maximum retur malum,  
fratrem videbit.]**

Sénèque, *Thyeste*, v. 246-292

<sup>1</sup> Térée, roi des Odrysiens, mangea son fils tué par sa femme Procné.

<sup>2</sup> Daulis, ville où régna Térée.

## Traduction

ATRÉE

[...] Moi je veux un supplice. Libre à un tyran débonnaire de tuer : dans mon royaume, la mort est une faveur à obtenir.

LE COURTISAN

Aucun sentiment de piété ne t'anime ?

ATRÉE

Va-t'en, Piété, si jamais tu as été dans notre maison ! **(5)** Accourez, hideuse troupe des Furies, Erinys qui sèmes la discorde, Mégère qui agites tes deux torches : mon cœur ne brûle pas encore d'une assez grande fureur ; il veut s'emplier de sentiments plus monstrueux.

LE COURTISAN

Quel acte inouï médites-tu dans ta frénésie ?

ATRÉE

**(10)** Un acte qui excède les limites d'un ressentiment ordinaire ; je ne négligerai aucun forfait, mais aucun ne me suffit.

LE COURTISAN

Le fer ?

ATRÉE

C'est trop peu.

LE COURTISAN

Alors la flamme ?

ATRÉE

C'est encore trop peu.

LE COURTISAN

Quel sera donc l'instrument d'un tel ressentiment ?

ATRÉE

Thyeste lui-même !

LE COURTISAN

C'est là un mal qui dépasse encore la haine !

ATRÉE

**(15)** Je l'avoue. Mon cœur est ébranlé par un tumulte insensé qui le bouleverse profondément. Une force m'entraîne. Où ? je ne sais pas, mais elle m'entraîne. Ah ! le sol a mugé du fond de ses abîmes : le ciel serein tonne et tout le palais a craqué comme si son toit était fracassé : les lares, sous la secousse, **(20)** ont détourné leur visage : qu'il ait lieu, qu'il ait lieu, ce forfait dont les dieux s'épouvantent.

LE COURTISAN

Mais enfin, que t'apprêtes-tu à faire ?

ATRÉE

Je ne sais quoi de plus grand, de plus vaste que tous les crimes ordinaires, de supérieur à la nature humaine, bouillonne dans mon âme et presse mes paresseuses mains. – Je ne sais ce que c'est, **(25)** mais c'est quelque chose de formidable. – Oui, qu'il en soit ainsi ! – Mon âme, empare-toi de cette idée. C'est un forfait digne de Thyeste et digne d'Atrée que celui où ils collaboreraient. – Mais la maison de Térée a déjà contemplé un infâme festin. – Oui, je l'avoue, ce crime est inhumain, mais il est déjà pris : que mon ressentiment trouve donc quelque chose de pis. **(30)** Mère et sœur de Daulis, inspirez mon âme : notre cause est la même : aidez et poussez mon bras. Que ce père déchire

avec avidité, joyeusement, ses propres enfants et se repaîsse ainsi de sa propre chair ! C'est bien ; cela suffit. Voilà où je veux borner son supplice dont le genre me plaît. Où donc est-il ? Pourquoi Atrée reste-t-il si longtemps innocent ? **(35)** Je vois déjà errer devant mes yeux toute la vision du carnage : je vois la bouche du père engloutir elle-même ses propres morts ! Mon âme, pourquoi es-tu reprise par tes craintes et faiblis-tu au moment d'agir ? De l'audace, voyons : agis :**(40)** le plus gros de ce forfait sera fait par lui-même.

LE COURTISAN

Mais quel stratagème l'attirera et le fera donner dans nos filets ? Il croit que tout lui est hostile.

Traduction : L. Herrmann, Paris, Les Belles Lettres, CUF, 1982

## Partie 1 : Lexique et étude de la langue

### A. Lexique (3 points)

Définissez en contexte le sens du nom *nefas* (v. 20 et 40).

### B. Faits de langue (5 points)

Relevez dans les vers 9 et 22 trois adjectifs au comparatif et analysez-les (cas, genre, nombre). Comment interpréter ces comparatifs au regard du projet du personnage ?

## Partie 2 : Le candidat traite, au choix, l'une des deux questions suivantes.

### Choix n° 1 (Langue) :

Traduire les vers 51-58 entre crochets (depuis *Non poterat* jusqu'à *fratrem videbit*.)

#### ATREUS

[Non poterat capi,  
nisi capere vellet<sup>3</sup>. Regna nunc sperat mea :  
Hac spe minanti fulmen occurret Jovi,  
hac spe subibit gurgitis tumidi minas  
dubiumque Libycae Syrtis intrabit fretum,  
hac spe, quod esse maximum retur malum,  
fratrem videbit.]

### Choix n° 2 (Culture) :

Vous rédigerez un court essai (500 mots maximum), libre et organisé, prenant appui sur le texte donné en traduction. Vous confronterez ce texte avec ceux, antiques, modernes ou contemporains, que vous avez étudiés en cours d'année ou lus de manière personnelle ainsi qu'avec des œuvres d'autres domaines artistiques. Vous pourrez proposer des pistes problématisées selon des axes culturels variés (littérature, arts, philosophie, histoire, anthropologie, etc.).

---

<sup>3</sup> Il s'agit du subjonctif imparfait du verbe *volo*.